



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 31 janvier 2019

OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale

Rédacteur :

Date du compte-rendu : 4 février 2019

Présents : Gilbert AVERSA, Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND, Patrick VIGNE.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Patrick VIGNE
Claire CHRISTIAN à Jean Pierre RIPPERT
Roger MOUTIER à Gérard GUIMBERT
Alain JEANNE à Jean CONREAUX
Ghislaine LOMBARD à Serge GIORDANO

Excusés : Mary Lyne VAUCHERE

Le Président et Jean CONREAUX accueillent l'assemblée dans la salle rénovée du conseil de VALLOUISE PELVOUX.

- a) Robert ETIENNE est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 13 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.
- c) Définition de la stratégie d'intervention pour la programmation du cheminement vert du Centre bourg de Vallouise au hameau des Claux
Le Président présente la 1^{ère} phase de travaux proposé du pont de Vallouise jusqu'à la station de Pelvoux
Gérard SEMIOND indique que le site n'est plus classé, cette information sera vérifiée.
- d) Attribution de l'enveloppe complémentaire du contrat station
Une enveloppe supplémentaire de 100 000 € ayant été attribuée au territoire, le Président propose au conseil de répartir de la manière suivante :
 - Aménagement de la cascade de glace artificielle de Freissinières : 70 000 €
 - Etude de programmation pour le font de neige de Pelvoux Vallouise
Et le lien avec AILEFROIDE Pré de Madame CARLE : 30 000 €Sous réserve que l'étude soit finançable dans le cadre du contrat
Station et dans quelles conditions

D'autre part Puy Saint Vincent s'interroge sur le financement des 258 000 € pour 333 000 € de dépenses de la phase 1.

DELIBERATIONS

CABINET

1- Allocations de compensation : Versement Annuel

Le Conseil Communautaire adopte le calendrier et le montant de versement des allocations de compensation à partir de l'année 2019 selon le tableau suivant :

Commune	Montant de l'AC	Versement de janvier à novembre	Versement de décembre
L'Argentière-La Bessée	524 091€	43 674.25€	43 674.25€
Champcella	52 158€	4 346.50€	4 346.50€
Freissinières	73 250€	6 104.17€	6 104.13€
Vallouise-Pelvoux	458 114€	38 176.17€	38 176.13€
Roche de Rame	118 165€	9 847.08€	9 847.12€
Puy St Vincent	258 046€	21 503.83€	21 503.87€
Saint Martin de Queyrières	305 046€	25 420.50€	25 420.50€
Vigneaux	161 375€	13 447.92€	13 447.88€

Il précise que le versement se fera le 20 de chaque mois

Voté à l'unanimité

2- Contribution statutaire au PETR au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire décide de fixer la participation du Pays des Ecrins à 24 612 € au titre de l'exercice 2019 au PETR Briançonnais.
Il rappelle que la participation 2018 était de 23 768€.

Voté à l'unanimité

3- Modification de statuts

Pour adapter les ouvertures des accueils de loisirs sans hébergement la journée du mercredi, le Conseil Communautaire décide la *modification de l'article 6.2.5.c) Comme suit* :

6.2.5. c) Extrascolaire et périscolaire hors Temps d'Activités Périscolaires ou Nouvelles Activités Périscolaires

- Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des 3/11 ans sur les vacances scolaires et les mercredis, y compris la fourniture de repas
 - Aménagement, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des 12/17 ans
- Mise en œuvre des contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Voté à l'unanimité

4- Maison de santé de Vallouise : Acquisition de la radiographie - subvention à l'association de la maison pluridisciplinaire L'Argentière-Vallouise

Le Président rappelle que dans le cadre de l'équipement de la maison de santé de Vallouise, il a été décidé l'installation d'imageries médicales.

Par délibération n°12 du 25 octobre 2018, la communauté de communes du Pays des Ecrins a signé une convention d'accompagnement de l'association pluridisciplinaire de la maison de santé de Vallouise en lui octroyant une subvention de 68 741€ pour l'acquisition de l'installation des équipements d'imageries médicales.

La mise en place a généré des frais supplémentaires d'un montant évalué à 800€.

Le Conseil communautaire décide d'attribuer une participation complémentaire de 800€ à l'association de la maison pluridisciplinaire de L'Argentière-Vallouise

Claire CHRISTIAN, par procuration, ne participe pas au vote

Voté à l'unanimité

5- Fixation de l'enveloppe 2019 des subventions aux clubs sportifs et associations sociales.

Le Conseil communautaire décide de fixer l'enveloppe budgétaire affectée aux clubs sportifs à 200 000€ et à 35 000 € pour les associations sociales au titre de l'année 2019.

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

6- Assistance maîtrise d'ouvrage pour l'étude de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de la Roche de Rame.

La Commune de la Roche de Rame sollicite la communauté de communes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de recherche de fuite sur la commune de la Roche de Rame. Cette étude permettra de faire un diagnostic du réseau d'eau potable, de repérer les secteurs fuyards, d'évaluer le coût des travaux et pour la commune de prioriser les interventions de travaux et de renouvellement de conduites d'AEP.

Le Conseil Communautaire autorise de Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Voté à l'unanimité

7- Montant redevance assainissement pour les abonnés non raccordés suite à la mise en place d'un nouveau réseau de collecte.

Le conseil communautaire décide la mise en œuvre de la majoration de la redevance assainissement à hauteur de 100% du montant de la redevance en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours pour les immeubles non raccordés dans un délai de deux ans après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de la collectivité compétente en matière d'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

8- Attribution du marché «programme assainissement de la Roche de Rame : Station d'épuration et réseau de transfert »».

Dans le cadre du programme d'assainissement de la Roche de Rame, La collectivité a lancé une consultation en deux lots :

Lot 1 : Réseau de transfert des eaux usées et réseaux secs associés ainsi que 2 postes de relevage
Et
Lot 2 : Travaux de construction de la station d'épuration

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché comme suit

Lot 1 : Groupement d'entreprises OTV/Allamanno, solution variante 2 bis, pour un montant de 1 519 500 € HT.

Lot 2 : Groupement d'entreprises Allamanno/OTV, pour un montant de 424 537.38 € HT.

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre du marché.

Voté à l'unanimité

9- Demande DETR 2019 pour le programme d'aménagement des espaces mutualisés d'accès aux services publics du centre bourg de Vallouise : agence postale intercommunale, point MSAP, point d'information touristique et mairie-annexe.

Par sa délibération en date du 27 juin 2018, la Commune a acté la volonté de la Poste de mutualiser les services postaux avec un autre service public et de valider la transformation de l'actuel bureau de poste en Agence Postale Intercommunale.

Par sa délibération en date du 27 septembre 2018, la Communauté de communes a engagé la procédure de transformation du bureau de poste et de création d'une Agence Postale Intercommunale en signant une convention avec La Poste. Avec la commune, elle souhaite développer une nouvelle offre de services à la population en complément de l'API.

Après discussions et au regard des besoins du territoire, le conseil communautaire valide la création d'une API mutualisée avec une Maison de services au public en centre bourg de Vallouise.

Les bâtiments de la mairie annexe de Vallouise accueilleront donc une API, un point MSAP, la mairie annexe ainsi qu'un point d'Information Touristique du Pays des Ecrins.

Les bâtiments de l'ancienne poste de Vallouise accueilleront pour leur part le nouveau siège de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Pour cela, des travaux vont être engagés par la CCPE, pour lesquels le conseil communautaire décide de solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES - EN EUROS - TTC	
Travaux d'aménagement des espaces mutualisés d'accès aux services publics	392 696.00
TOTAL	392 696.00
RECETTES - EN EUROS - TTC	
ETAT - DETR 2019 - 40%	157 078.40
Département - 30%	117 808.80
Autofinancement - 30%	117 808.80
TOTAL	392 696.00

Voté à l'unanimité

10-Demande DETR 2019 du programme de protection du secteur des Allouviers contre les inondations de la Biaysse

Le Président présente le projet d'aménagement des berges de la Biaysse, issus de l'étude de dangers réalisée en 2018.

Le montant global estimatif des travaux est de 680 00€ HT. Le programme sera réalisé en deux phases :

- année 1 : réalisation des aménagements du secteur amont comprenant la reconstruction de deux ouvrages en enrochements secs avec sabot sur 60ml pour l'un et 50ml pour l'autre et le comblement de la protection existante par insertion de gabions sur 10ml. Les travaux sont évalués à 100 000€ HT ;

- année 2 : réalisation des aménagements sur le secteur aval : réalisation d'une protection en enrochements secs avec sabot para fouille sur environ 500ml. Le coût total des travaux s'élève à environ 580 000€ HT.

Le Conseil Communautaire décide de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant total des travaux.

Voté à l'unanimité

11-Cession du camion de collecte des déchets immatriculé 8546 KL 05.

La collectivité est propriétaire d'un véhicule « collecte des déchets » immatriculé 8546KL05 datant de 2000 (351 888 KM).

Le véhicule a été utilisé par le service de collecte des déchets.

Le dernier contrôle technique a mis en évidence des problèmes de suspension, de freinage et une corrosion importante.

Ces éléments seront des causes de refus pour le prochain contrôle technique.

Un nouveau camion de collecte des déchets a été commandé et sera livré en mars 2019.

Le conseil communautaire décide la cession de ce véhicule au mieux disant.

Voté à l'unanimité

12-Débat du PADD du SCOT.

Vu l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme modifié par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 (article 3), fixant les procédures d'élaboration du SCOT, le Président propose au conseil communautaire de débattre sur les orientations du PADD du SCOT.

Le Président explique que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote mais qu'il est nécessaire de délibérer sur sa tenue.

Le Président donne la parole aux conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire indique que le débat au sein de l'organe délibérant a eu lieu en ce jour, et autorise le Président à poursuivre les démarches nécessaires à son élaboration.

Vote : 22 pour 3 abstentions S GIORDANO, G LOMBARD, M FAURE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME ET SERVICES AUX PUBLICS

13-emande de subventions - Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 pour l'aménagement d'un cheminement vert - Tronçon Pont de Vallouise à la station de Pelvoux.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins mène un projet de cheminement vert sur l'ensemble du territoire.

Après de nombreuses alternatives concernant le tracé et le phasage, la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui prioriser le tronçon centre-bourg de Vallouise / station à Pelvoux (voir tracé en annexe).

L'objectif de la CCPE est de satisfaire les usagers en leur proposant un itinéraire adapté et sécurisé, intégré à notre environnement

L'étude de définition du projet a permis de chiffrer ce tronçon à 350 000€ HT en incluant la maîtrise foncière, les travaux et toutes les études connexes.

Le Conseil communautaire décide de solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES - EN EUROS - HT	
Aménagement cheminement vert	350 000
TOTAL	350 000
RECETTES - EN EUROS - HT	
ETAT - DSIL 2019 - 40%	140 000
Région PACA - CRET- 30%	105 000
Autofinancement - 30%	105 000
TOTAL	350 000

Voté à l'unanimité

14- Aménagement de la ZA du Villaret

Le Président rappelle que le plan de financement du programme d'aménagement de la ZA le Villaret à St Martin de Queyrières, prévoit que l'autofinancement soit assuré par un prêt.

Le conseil communautaire décide d'engager la consultation pour la réalisation d'un emprunt de 475 000€ remboursable dans 5 ans, à l'issue de la cession des 11 lots.

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

15- Poste d'éducateur de prévention jeunesse : Demande de subvention 2019 au Conseil Départemental (CD) 05.

Le Conseil communautaire décide d'adresser, au Conseil Départemental des Hautes Alpes, une demande de subvention de 10 000 € concernant l'aide au financement du poste de prévention jeunesse pour l'année 2019.

Voté à l'unanimité

16- Centre socioculturel : Demande de subvention 2019 au Conseil Départemental (CD) 05

Le conseil communautaire décide d'adresser, au Conseil Départemental des Hautes Alpes, une demande de subvention de 22 333 € concernant l'aide au fonctionnement du centre socioculturel des Ecrins pour l'année 2019.

Voté à l'unanimité

17-Projet REAAP - Soutien à la parentalité : Demande de subvention 2019 à la CAF05.

Le conseil communautaire décide d'adresser, à la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes Alpes, une demande de subvention de 1 085 € concernant la mise en place d'un projet « innovant » pour le développement et l'accompagnement à la parentalité au sein du centre socioculturel et ce dans le cadre de l'Animation Collectif Familles.

Cette année, le projet destiné aux familles porte sur « les émotions des tout petits aux adolescents ». Il se fera sur un week-end, sous forme d'ateliers parents/enfants ou adolescents, d'une conférence, d'un spectacle.

Voté à l'unanimité

18- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Vallouise Pelvoux et la communauté de communes du Pays des Ecrins pour la création d'une crèche et d'un ALSH

Le Président indique que par délibération en date du 28 novembre 2018, la commune de Vallouise-Pelvoux a décidé le lancement d'une étude de programmation architecturale pour la création d'un groupe scolaire, d'une crèche et d'un accueil ALSH.

A ce titre, la Communauté de communes du Pays des Ecrins souhaite déléguer à la commune de Vallouise Pelvoux la maîtrise d'ouvrage de cette étude, sur la partie crèche et ALSH.

le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Vallouise-Pelvoux et la communauté de communes du Pays des Ecrins pour l'étude de programmation architecturale pour la création d'une crèche et d'un accueil ALSH.

Voté à l'unanimité

19-Convention d'organisation du service de la halte-garderie saisonnière de Vallouise Pelvoux au sein de la crèche les Eterlous

Le Président rappelle que la communauté de communes accueille chaque année, au sein de la crèche les Eterlous, la halte-garderie saisonnière de PELVOUX. Les conditions de cet accueil font l'objet d'une convention annuelle entre la communauté de communes et la commune de Vallouise Pelvoux.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'organisation du service de la halte-garderie saisonnière au sein de la crèche les Eterlous.

Vote : 23 pour, 1 abstention R ETIENNE, 1 contre G SEMIOND

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

7

Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS

